

Rapport par M. Gossin sur la translation des cendres de Voltaire à Sainte-Geneviève, lors de la séance du 30 mai 1791

Pierre François Gossin

Citer ce document / Cite this document :

Gossin Pierre François. Rapport par M. Gossin sur la translation des cendres de Voltaire à Sainte-Geneviève, lors de la séance du 30 mai 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 610;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_11109_t7_0610_0000_3

Fichier pdf généré le 10/07/2019

l'organisation des monnaies et la vérification du travail de la fabrication des espèces d'or et d'argent.

« Le décret du 20 du même mois, qui attribue provisoirement au directoire du district de Metz la connaissance des difficultés relatives aux rôles des contributions et charges particulières aux juifs; pour être jugées sur l'avis de la municipalité de la même ville.

« Le décret du 21 du même mois, qui autorise le projet d'arrosage des vallées d'Arques, Marignane et Marseille, proposé par les sieurs Fabre frères, et en détermine les conditions.

« Le décret du 21 du même mois, relatif à l'établissement d'un tribunal de commerce dans la ville de Lyon.

« Le décret du 25 du même mois, pour l'envoi de médiateurs qui interposent les bons offices de la France entre les Avignonnais et les Comtadins, et portant d'autres mesures et précautions à l'occasion des hostilités existant entre eux, le tout avant qu'il soit pris de parti ultérieur relativement aux droits de la France sur ce pays.

« Le ministre de la justice transmet à Monsieur le Président les doubles minutes des décrets ci-dessus, sur chacune desquelles est la sanction du roi.

« Signé : M.-L.-F. DUPORT. »

M. Gossin, au nom du comité de Constitution, fait un rapport sur la translation des cendres de Voltaire à Sainte-Geneviève et s'exprime ainsi :

Messieurs, c'est le 30 mai 1778, que les honneurs de la sépulture ont été refusés à Voltaire, et c'est ce même jour que la reconnaissance nationale doit consacrer, en s'acquittant envers celui qui a préparé les hommes à la tolérance et à la liberté. Oui, Messieurs, la philosophie et la justice réclament, pour l'époque de leur triomphe, celle où le fanatisme persécuteur a tenté de proscrire sa mémoire.

Les cendres de Voltaire, qui furent rejetées de la capitale, avaient été recueillies dans l'église de l'abbaye de Sellières; la vente du lieu de leur sépulture a excité le zèle de la municipalité de Paris qui a réclamé la possession de ces restes précieux.

Bien ôt les villes de Troyes et de Romilly les ont ambitionnés, et l'une d'elles avait délibéré qu'ils seraient partagés; c'est ainsi qu'en Italie deux cités se sont disputé les mânes d'un poète célèbre.

Vous avez ordonné à votre comité de Constitution de vous rendre compte de la pétition de la municipalité de Paris; son objet est que Voltaire, né et mort dans ses murs, soit transféré de l'église de Romilly, où il est actuellement déposé, dans le monument destiné à recevoir les cendres des grands hommes par la patrie reconnaissante.

Le titre de grand a été donné à Voltaire par l'Europe étonnée.

Mort, toutes les nations le lui ont consacré; et, quand tous ses détracteurs ont péri, sa mémoire est devenue immortelle.

Voltaire a créé un monument qui repose sur les plus grands bienfaits comme sur les plus sublimes productions du génie; Voltaire a terrassé le fanatisme, dénoncé les erreurs jusqu'alors idolâtres de nos antiques institutions; il a déshiré le voile qui couvrait toutes les tyrannies; il avait dit, avant la Constitution française : *Qui sert bien son pays, n'a pas besoin d'aïeux*; les serfs du Mont-Jura l'avaient vu ébranler l'arbre antique que vous avez déraciné; il a crié ven-

geance pour les Sirven et les Calas assassinés au nom de la justice; il a crié vengeance pour l'humanité entière, avant que vous effaçassiez de nos codes sanguinaires les lois qui ont immolé ces célèbres victimes.

La nation a reçu l'outrage fait à ce grand homme; la nation le réparera; et les Français, devenus libres, décerneront au *Libérateur de la pensée* l'honneur qu'a reçu d'eux l'un des fondateurs de sa liberté.

Voici le projet de décret que nous vous proposons :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport du comité de Constitution,

Décède que Marie-François Arouet-Voltaire est digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes; qu'en conséquence ses cendres seront transférées de l'église de Romilly dans celle de Sainte-Geneviève à Paris.

« Elle charge le directoire du département de cette ville de l'exécution du présent décret. »
(Vifs applaudissements.)

M. Goupil-Préfeln. Je demande l'impression de ce rapport.

M. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély). Quand j'unis ma voix à celle de ceux qui, justes appréciateurs des hommes, réclament pour Voltaire et pour l'honneur de la France le rang qui lui appartient parmi les génies qui l'ont illustrée; quand je viens proposer un amendement au décret du comité, ce n'est pas aux talents seuls que je rends hommage; ce n'est pas à l'esprit le plus distingué de son siècle, à l'homme que la nature n'a pas encore remplacé sur le globe; ce n'est pas à celui qui exerça sur tous les arts, sur toutes les sciences le despotisme du talent. Ces titres, tout précieux qu'ils sont, ne suffiraient pas pour décider les représentants de la nation française à décerner au philosophe de Ferney les honneurs qu'on sollicite pour sa cendre. Je les réclame pour le philosophe qui osa, un des premiers, parler aux peuples de leurs droits, de leur puissance, au milieu d'une cour corrompue.

Voltaire, dont une des faiblesses fut d'être courtisan, parlait aux courtisans l'austère langage de la vérité; il rachetait, par la manière dont il burinait les vices des tyrans qui avaient opprimé les nations, quelques flatteries qui lui échappaient pour les despotes qui les enchaînaient encore. Son regard perçant alla dans l'avenir, et aperçu l'aurore de la liberté, de la régénération française, dont il jetait les semences avec autant de soin que de courage. Il savait que, pour qu'un peuple devint libre, il fallait qu'il cessât d'être ignorant; il savait qu'on n'enchaîne les nations que dans les ténèbres; et que, quand les lumières viennent éclairer la honte de leurs fers, elles rougissent de les porter, et veulent les briser. Elles les brisent en effet; car vouloir et faire est la même chose pour une grande nation.

Voltaire écrivit donc l'histoire, et l'écrivit entouré d'esclaves, de conseillers royaux, et de despotes, en homme libre et en philosophe courageux.

J'emprunterai ici les expressions d'un ami de la liberté qui le louait il y a 12 ans, comme il faut le louer aujourd'hui, M. Ducis.

« L'histoire moderne avant lui, vous le savez, portait encore l'empreinte de ces temps barbares où les oppresseurs et les tyrans des nations seuls étaient comptés parmi l'espèce humaine; où le peuple et tout ce qui n'était qu'homme n'était